

# LES ENTREPRISES FRANCHES A MADAGASCAR

## Economie d'enclave ou promesse d'une nouvelle prospérité? Nouvel esclavage ou opportunité pour le développement du pays?

RAZAFINDRAKOTO Mireille  
ROUBAUD François

*Les doutes persistent sur la pertinence de l'instauration du régime spécifique de la zone franche. Quel est son véritable apport? La thèse d'une exploitation abusive de la main-d'oeuvre est-elle fondée? Les entreprises franches sont-elles à même de favoriser la relance économique? Telles sont les questions auxquelles cette étude apporte des réponses, à partir de données fiables et actuelles.*

*Avec les performances constatées en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, le dynamisme dont fait preuve la zone franche ne peut être remis en cause. Elle est d'ailleurs à l'origine de l'essentiel de la croissance industrielle. Cette image positive aurait pu être ternie par une politique sociale au détriment de la main-d'oeuvre. Mais contrairement aux apparences, les salariés des entreprises franches sont mieux payés que ceux du secteur privé formel toutes choses égales par ailleurs. Le constat d'un traitement plus favorable pour les premiers en termes de prestations et de protection vient compléter ce bilan. La thèse dénonçant la gestion des ressources humaines dans les entreprises franches se trouve donc démentie. Enfin, les simulations, issues d'un modèle, de l'impact macro-économique de la zone franche mettent en exergue l'ampleur de ses effets d'entraînement et réfute l'idée d'une économie d'enclave. Malgré son faible poids à l'échelle du pays, elle répond au double objectif d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté, sans pour autant dégrader ni la balance commerciale, ni les finances publiques. Le caractère opportun de l'instauration de la zone franche ne laisse donc aucune ambiguïté. Cette expérience constitue jusqu'à présent le meilleur exemple de réussite de la transition de Madagascar vers l'économie de marché et l'insertion internationale.*

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

217

Mireille RAZAFINDRAKOTO et François ROUBAUD sont économistes à l'ORSTOM, ils travaillent dans le cadre du projet MADIO

**D**epuis la fin des années 80, Madagascar a opté pour la libéralisation de son économie. Cette stratégie signifie, entre autre, la promotion du secteur privé, une plus grande ouverture sur le marché mondial et l'encouragement des investissements étrangers pour pallier l'insuffisance de l'épargne nationale. La création d'un régime spécial d'entreprises franches en 1990 répond à ce choix de favoriser une croissance tirée par les exportations.

Cependant ces dernières années, un certain nombre de voix à Madagascar se sont élevées contre les entreprises franches. Plusieurs griefs qui leur sont imputés : manque à gagner pour l'Etat puisqu'elles ne contribuent pas à l'effort fiscal en cette période de crise des finances publiques, concurrence déloyale vis à vis des opérateurs nationaux, exploitation éhontée de la main-d'oeuvre locale. Ces critiques s'inscrivent sur un fonds de nationalisme, toujours très présent dans le pays. Si l'on ajoute aux souvenirs historiques de la période « néo-coloniale », la mentalité insulaire des malgaches, qui n'ont jamais connu de véritables brassages de population, on explique largement le sentiment de méfiance quant à ce « retour des étrangers ».

---

**Economie  
de Madagascar  
N°2**

Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

Si le débat sur les bienfaits ou au contraire les effets néfastes de la zone franche à Madagascar occupe une place importante, il a bien souvent pris un tour polémique, les arguments des uns et des autres étant plus fondés sur des impressions et des a priori que sur des analyses solidement étayées. L'objet de cette étude est de faire le point sur le poids réel des entreprises franches, leurs spécificités, leurs performances et le rôle qu'elles jouent dans l'économie du pays, en mobilisant un certain nombre de sources de première main, fiables et actuelles, notamment les enquêtes industrielles et les enquêtes emplois réalisées par le projet MADIO.

Dans une première partie, nous présenterons les caractéristiques des entreprises franches à Madagascar, et nous apprécierons son poids économique, en nous centrant plus spécifiquement sur leur dynamique (nombre, emplois, valeur ajoutée, etc.) depuis la création de ce régime spécial. Cette mise en perspective historique sera accompagnée d'une comparaison internationale, en particulier avec la zone franche mauricienne qui constitue une référence à deux titres. D'une part, il s'agit de l'expérience la plus proche géographiquement de la réussite d'une stratégie de croissance où la zone franche joue un rôle moteur. D'autre part, les deux zones franches entretiennent entre elles des liens complexes (complémentarité, concurrence, délocalisation, etc.). La seconde partie sera consacrée à la question salariale et aux politiques sociales de la zone franche, qui alimentent de façon récurrente, mais tout particulièrement au cours des derniers mois, le débat public à Madagascar. Enfin, dans une troisième

partie, nous tenterons d'évaluer l'impact macro-économique de la zone franche à Madagascar, aussi bien en termes de manque à gagner fiscal potentiel, qu'en termes de croissance et de création d'emplois induites par ses modes d'articulation au reste de l'économie. Un modèle macro-économique simple sera mobilisé pour quantifier les effets indirects de l'activité de la zone franche, transitant notamment par la demande.

## **CADRAGE SUR LES CARACTERISTIQUES DE LA ZONE FRANCHE ET SA DYNAMIQUE**

### **La démographie des entreprises franches**

L'analyse de la démographie des entreprises franches fournit un premier indicateur pour cerner le poids de ce secteur spécifique, comprendre sa dynamique, et enfin pour évaluer son potentiel d'expansion. Jusqu'à présent, on ne disposait d'aucune information fiable sur la dynamique de création des entreprises franches depuis l'instauration du régime. A partir d'un travail minutieux de recoupement de différentes sources d'information, nous avons retracé l'évolution démographique des entreprises franches à Madagascar.

212 projets d'investissement ont obtenu l'agrément au régime spécifique de la zone franche depuis son instauration en décembre 1989 jusqu'à fin 1996. Parmi ces projets, 119 se sont effectivement réalisés à la fin de l'année 1995. Ainsi, le taux de réalisation de l'ensemble des projets agréés, en tenant compte du délai nécessaire pour les entreprises pour s'installer, est évalué à 73,5% en 1995.

Il est difficile de statuer dans l'absolu sur le niveau de ce taux de concrétisation des projets. Toutefois, avec un taux de près de 75%, le résultat apparaît plutôt satisfaisant. On doit cependant s'interroger sur les raisons de la défaillance d'un investisseur sur quatre. La principale est sans doute le climat socio-politique et l'environnement économique jugés in fine peu propices par certains investisseurs. Par ailleurs, ces doutes qui subsistent sur les possibilités de mener à terme et rentabiliser les investissements n'ont certainement pas été neutres sur les difficultés rencontrées par certains projets pour réunir les financements nécessaires. A cela s'est ajouté des obstacles concrets qui ont pu décourager les investisseurs dans la réalisation de leur projet (due entre autres aux insuffisances juridiques et législatives, à des problèmes d'infrastructure, etc.). Enfin, si quelques investisseurs n'envisageaient pas vraiment de se lancer

---

**Economie  
de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

219

dans l'entrepreneuriat, mais ont demandé l'agrément pour pouvoir importer des marchandises hors taxes, on peut supposer qu'il s'agit de cas assez rares compte tenu des difficultés et donc de l'"investissement" préalable nécessaire pour constituer un dossier.

**Tableau 1**  
**Evolution démographique des entreprises franches**

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Nb d'agrément</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>54</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>43</b>
dont services	1		1	4	6	3
Cumul du nombre d'agrément	12	20	74	109	139	182
<b>Nb entreprises créées au cours de l'année</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>42</b>
dont entrep. de services				4	2	10
Nb de disparitions au cours de l'année*					5	3
<b>Nb entreprises existantes (cumulé)</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>63</b>	<b>80</b>	<b>119</b>
dont entreprises effectivement en activité	9	18	35	63	79	115
Entrep. de services existantes (cumulé)				4	6	14
Taux de création nette		100,0%	94,4%	80,0%	27,0%	48,8%
Nb entreprises qui devraient exister**	11	21	41	90	120	162
Tx de réalisation des projets de créations***	81,8%	85,7%	85,4%	70,0%	66,7%	73,5%

Sources : "Situation des projets au 09 /06/1997", Ministère de l'industrie et de l'artisanat, Office du Guichet Unique ; "Enquête sur les entreprises franches", février 1993, Institut National de la Statistique ; Annuaire MINAS, 1996-1997 , Recensement Industriel 1995 (RI95) et Enquête Annuelle dans l'Industrie 1996 (EAI96), projet MADIO, nos propres calculs

\* : les entreprises qui se sont créées et qui ont disparu avant 1993 n'ont pas pu être identifiées faute d'enquêtes avant cette date.

\*\* : Les entreprises se créent de manière générale dans un délai de un an après l'obtention de leur agrément, même si théoriquement elles peuvent commencer leurs activités dès le dépôt de leur dossier au guichet unique. Nous avons donc considéré le nombre d'entreprises qui ont obtenu leur agrément l'année qui précède celle analysée (une entreprise dispose en effet de 12 mois à compter de la date d'agrément pour démarrer son installation), auquel nous avons ajouté les entreprises qui ont commencé leur activité au cours de l'année d'obtention de leur agrément ou avant même d'obtenir leur agrément au régime de la zone franche.

\*\*\* : Le taux de réalisation des projets de créations est obtenu en rapportant le nombre d'entreprises existantes à celui des entreprises devant exister.

### Le régime spécifique des entreprises franches

#### *Eligibilité - Agrément*

Le régime de zone franche a été instauré à partir de décembre 1989. Quatre types d'entreprises peuvent être agréées :

- les entreprises de promotion-exploitation (EPE) chargées des travaux d'aménagement et de construction, de la gestion et de la promotion des zones franches industrielles ;
- les entreprises industrielles de transformation ;
- les entreprises de services (traitement des données informatiques ; essais et analyses techniques, certification de produit ; production de films cinématographiques et vidéo) ;
- les entreprises de production intensive de base (agriculture, élevage et ressources halieutiques) dont la portée économique et sociale assure le développement rural de la zone et dont les superficies de production garantissent le besoin en matières premières de l'industrie.

Les entreprises industrielles de transformation et de production intensive de base doivent destiner la totalité de leur production à l'exportation. Il en est de même pour les entreprises de service. Ces dernières peuvent toutefois satisfaire également les besoins des entreprises bénéficiant du régime de la zone franche.

#### *Participation - Devises - Transferts*

Pour chaque catégorie d'entreprise, au cas où le capital est entièrement détenu par les étrangers non résidents, la totalité du coût des investissements initiaux y compris le fonds de roulement initial, doit être couverte par des apports en devises provenant de l'extérieur. Dans le cas d'une association avec les nationaux et étrangers résidents : l'apport en capital est régi par le droit commun ; la totalité des coûts en devises des investissements initiaux doit être couverte par des apports en devises provenant de l'extérieur.

Les entreprises franches sont autorisées à ouvrir des comptes en devises auprès des banques locales. Elles sont tenues d'y domicilier toutes les opérations d'exportation, et d'y rapatrier les recettes d'exportation dans le délai maximum de 120 jours à compter de la date d'embarquement. La banque dépositaire est tenue d'assurer, à tout moment, la disponibilité pour son client des devises que ce dernier aura déposées. Toute entreprise bénéficiant du régime de zone franche peut contracter, sous son entière responsabilité, des emprunts à l'étranger.

#### *Fiscalité des entreprises*

Concernant les impôts sur les bénéfices (IBS), les entreprises agréées au régime de la zone franche bénéficient d'une période de grâce : quinze ans pour les EPE, cinq ans pour les entreprises de transformation et de production intensive de base (comptés à partir de l'exploitation effective), et 2 ans pour les entreprises de service. Passée cette période de grâce, les entreprises sont soumises à l'IBS au taux fixe de 10%. Cependant, elles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts sur les bénéfices égale à l'impôt correspondant à 75% du montant des nouveaux investissements.

Les entreprises franches sont assujetties à l'impôt sur les dividendes distribuées, au taux fixe de 10%, sans période de grâce. Toute opération d'importation et d'exportation est exonérée de droits et taxes (droits de douanes, TVA). Les entreprises franches bénéficient des régimes commerciaux préférentiels accordés à Madagascar.

L'écoulement sur le marché du territoire douanier national des chutes, rebuts et autres déchets de fabrication, des produits de formation (à hauteur de 5% de la production prévisionnelle), des produits de fin de série (dans la limite d'un volume de 5% de la production exportée) est autorisée.

Précisons enfin que les entreprises franches ne sont pas obligées à Madagascar de s'installer dans des zones spécifiques. Il n'existe donc pas de zones franches proprement dites<sup>(1)</sup>. Bien que cette caractéristique présente l'inconvénient de rendre difficile la localisation des entreprises et le suivi de ces dernières, elle permet une meilleure articulation avec les autres secteurs de l'économie. L'ensemble du tissu industriel peut de ce fait bénéficier du développement des services et des infrastructures engendré par l'arrivée des entreprises franches.

Source : Régime de zone franche, Ministère de l'industrie et de l'artisanat, Décembre 1992

---

**Economie  
de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

221

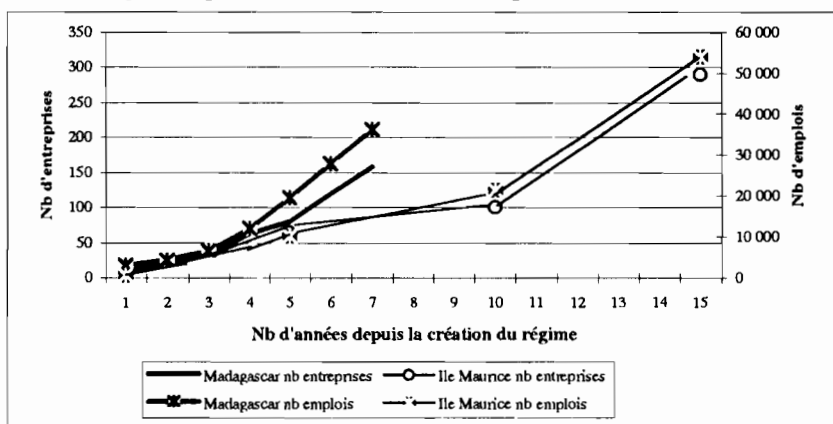
---

1) Cependant, par souci de simplification et de clarté, nous utiliserons le terme de "zone franche" qui serait une zone fictive réunissant les entreprises agréées à ce régime. Par ailleurs, en principe, les entreprises qui ne sont pas localisées dans de véritables zones franches reçoivent la dénomination d'"entreprises franches". Mais nous ne ferons pas, dans la suite de l'étude, la distinction entre les "entreprises de la zone franche" et les "entreprises franches". Les deux termes seront utilisés indifféremment pour désigner l'ensemble des entreprises ayant été agréées.

Parallèlement à ce niveau relativement élevé du taux de réalisation des projets<sup>(2)</sup>, le faible nombre des entreprises qui ont disparu jusqu'à présent (au nombre de 8) constitue un résultat positif. Soulignons en effet que les entreprises franches sont prêtes à se délocaliser à tout moment si l'environnement économique ou socio-politique se dégrade ou si les conditions d'une rentabilité de leurs activités ne sont pas réunies.

Pour mieux appréhender la dynamique de créations des entreprises franches, nous avons établi une comparaison au cas de l'Ile Maurice, un exemple de réussite dans le domaine. Le premier constat concerne le rythme de création au cours des premières années suivant l'instauration du régime. S'il a fallu dix ans pour l'Ile Maurice pour voir arriver les 100 premières entreprises, Madagascar a réussi à attirer près de 120 investisseurs en l'espace de cinq ans. Certes, le contexte d'aujourd'hui n'est pas identique à celui des années 70 (période de démarrage de la zone franche mauricienne) en termes de mondialisation des capitaux. Mais la comparaison donne malgré tout un résultat intéressant dans l'absolu. Une dizaine d'unités se sont installées dans la zone franche malgache en 1990 et 1991. Le nombre de créations est monté à une vingtaine environ au cours des 3 années qui ont suivi. Enfin, elles ont été une quarantaine à débiter leurs activités aussi bien en 1995 qu'en 1996.

Graphique 1  
Dynamique des zones franches malgache et mauricienne



Sources : Pour Madagascar : Ministère de l'industrie et de l'artisanat, Office du Guichet Unique ; Institut National de la Statistique ; Projet MADIO, nos propres calculs. Pour l'Ile Maurice : Central Statistical Office, CSO.

2) A titre de comparaison, le taux de réalisation des projets en Tunisie a été estimé à 42% en 1988-89.

Après une première phase durant laquelle les flux d'investissements directs étrangers étaient faibles, les investisseurs venant et prospectant de façon isolée, on est passé à une deuxième phase de croissance plus marquée due à un début de circulation des informations sur l'existence d'opportunités. Le fait que le taux de réalisation des projets a tendance à croître depuis 1994 témoigne et confirme cette montée progressive du climat de confiance chez les investisseurs.

**Tableau 2**  
**Comparaison de la dynamique de création des entreprises franchises**

Madagascar	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996*
Nombre d'entreprises	9	18	35	63	80	119	158
Nombre d'emplois	3 000	4 300	6 600	12 000	19 500	27 800	36 200
dont dans l'industrie	3 000	4 300	6 600	11 900	19 400	27 500	35 700
Ile Maurice	1971	1980	1985	1990	1993	1994	1995
Nombre d'entreprises	10	100	290	568	550	494	481
Nombre d'emplois	664	21 334	53 951	89 906	85 621	82 176	80 466

**Sources :** Pour Madagascar : "Situation des projets au 09 /06/1997", Ministère de l'industrie et de l'artisanat, Office du Guichet Unique ; "Enquête sur les entreprises franchises", février 1993, Institut National de la Statistique ; Annuaire MINAS, 1996-1997 ; RI95 et EAI96, projet MADIO, nos propres calculs. Les chiffres sur l'emploi pour les années 1990, 1991, 1992, 1993 correspondent à des estimations. Pour la dernière année 1996, il s'agit de données provisoires résultant d'une extrapolation. Pour l'Ile Maurice : Central Statistical Office, CSO.

Cependant, les incertitudes ne sont pas pour autant complètement levées, puisqu'on n'a pas encore atteint le rythme de création le plus fort connu par l'Ile Maurice qui est de plus de 55 entreprises par an sur la période 1985-1990, et qu'on est encore loin des 500 entreprises et des 80 000 emplois du voisin mauricien. Ainsi, Madagascar peut espérer passer à une troisième phase de croissance encore plus rapide des investissements directs étrangers, et entrer dans une spirale ascendante, avec les effets d'entraînement que les entreprises déjà installées induisent sur le développement des infrastructures et des services. Cette prévision ne peut cependant se réaliser qu'à la seule condition que le climat soit favorable et rassurant pour les investisseurs.

## Une forte contribution à la création d'emplois

A ce constat de démarrage plus rapide de la zone franche à Madagascar s'ajoute le bilan plus positif en termes d'emploi. En effet, durant les années les plus fastes de la zone franche mauricienne (1985-1990), les entreprises employaient en moyenne entre 160 et 180 salariés, alors que les entreprises malgaches ont un effectif moyen dépassant les 230 salariés en 1995. D'autres points de comparaison peuvent être cités. Avec un régime assimilé à celui d'une zone franche (instauré en 1973), on dénombre en Tunisie 737 entreprises exclusivement exportatrices en 1990 réunissant au total 64 500

emplois. La zone franche de Dakar constitue un cas extrême avec, après 16 années d'existence, 10 entreprises et 520 emplois. Dans ces deux cas, que l'on peut qualifier de réussite pour le premier et d'échec pour le second, la taille moyenne des entreprises est nettement inférieure à 100 salariés.

La comparaison des résultats en termes d'emploi avec les déclarations des entreprises dans leurs dossiers d'agrément constitue un autre indicateur confirmant la bonne marche de la zone franche à Madagascar. Les investisseurs sont en effet tenu de prévoir le niveau de l'emploi dans l'entreprise quand celle-ci aura atteint son rythme de croisière. Ainsi, l'ensemble des entreprises existantes en 1995 devaient au total employer 21 229 salariés selon leur déclaration. Avec 27 800 emplois créés, on se situe à **un niveau de près de 30% supérieur aux prévisions**, alors que certaines entreprises viennent de se créer et donc n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière. Le résultat reste meilleur par rapport aux prévisions même si on considère l'ensemble des projets qui ont obtenu l'agrément (y compris donc les entreprises qui n'ont pas vu le jour). Le nombre total d'emplois prévus sur l'ensemble des entreprises existantes et devant exister en 1995 est en effet de 25 700.

Ainsi, **les entreprises franches à Madagascar sont particulièrement intensives en main-d'oeuvre** : une ressource abondante et qui est en même temps sous-employée dans le pays. Avec la création d'environ 8000 emplois par an depuis 1993, et une croissance de l'emploi de 42,6% de 1994 à 1995, le développement de la zone franche malgache satisfait à l'un des principaux objectifs visés lors de sa création, celui de réduire les tensions sur le marché du travail.

## **Origine et poids des capitaux étrangers dans la zone franche**

La présence d'entreprises dont les capitaux sont d'origine locale est intéressante à mentionner, bien qu'elle reste limitée. La participation privée locale dans le capital social est majoritaire pour 28% des entreprises franches en 1995. Ce chiffre n'est certes pas négligeable compte tenu de la faiblesse de l'épargne locale. Toutefois, il faut remarquer que si les malgaches détenaient 39,5% des capitaux de la zone franche en 1994, ce pourcentage descend à 22% en 1995. Pourtant, globalement le nombre total de SQS dans lesquelles les capitaux malgaches sont majoritaires est en hausse entre les deux années (passant de 64,5% des SQS à 68,9%), et la participation de ces derniers dans le capital total du secteur industriel formel se maintient autour de 58%. **On peut ainsi s'interroger sur la raison pour laquelle les nationaux n'investissent**



**pas plus de capitaux dans la zone franche**, alors qu'apparemment ils investissent dans les sociétés en dehors de la zone franche. Notons au passage qu'en Ile Maurice, la participation des nationaux s'élève à 50% environ de l'ensemble des capitaux des entreprises franches. Une amélioration des conditions de l'ouverture du pays qui permettrait aux malgaches de mieux connaître les marchés internationaux, d'accéder plus facilement aux crédits, pourraient favoriser les investissements de ces derniers dans la zone franche.

Les capitaux industriels de la zone franche qui viennent de l'étranger représentaient 60,5% et 78% respectivement en 1994 et en 1995. Ce sont essentiellement des **capitaux français et mauriciens**. La **montée des investissements en provenance de l'Ile Maurice et de Hong Kong**, qui vient en 1995 en troisième position, mérite d'être soulignée dans la mesure où on peut attendre de ces deux pays une dynamisation de la zone franche malgache, avec notamment les mouvements de délocalisation en oeuvre.

Pour compléter ce bilan, près de 60% des entreprises franches industrielles sont firmes indépendantes. Les filiales de sociétés mères basées à l'étranger représentent moins du tiers d'entre elles. Le poids de ces filiales d'entreprises étrangères est cependant important car elles sont en général de très grande taille, et elles affichent de meilleures performances. Elles étaient à l'origine de 55% de la valeur ajoutée de la zone franche en 1994. Il s'agit en particulier de sociétés mauriciennes ou françaises.

Par ailleurs, 13% des entreprises franches en activité en 1994 résultent de délocalisation d'activités exercées auparavant dans un autre pays. Dans leur grande majorité, les entreprises sont nées soit de la création de nouvelles activités (56%), soit de l'extension d'une activité exercée déjà dans un autre pays (31%).

## **Caractéristique des activités des entreprises franches**

La répartition des entreprises franches met en évidence **une tendance à la diversification des activités**. Si plus de 65% d'entre elles exerçaient dans la "*branche textile*" en 1992, cette prépondérance du textile est de moins en moins marquée. Cette branche représente en effet moins de la moitié des entreprises en 1996. Le poids du textile s'explique par les avantages comparatifs que présente Madagascar, notamment le coût et les qualifications de la main-d'oeuvre pour cette activité. Mais en dehors de cette branche, celles représentées dans la zone franche vont de l'*"agro-industrie"*, l'*"industrie alimentaire"*, l'*"industrie du bois"*, l'*"industrie chimique"* à l'*"industrie*

*extractive*". Mais la montée des "*industries diverses*" (bijouterie, fabrication d'objets artisanaux), ainsi que des activités de "*service*" (saisie informatique) mérite tout particulièrement d'être soulignée. A titre de comparaison, 74% des entreprises franches de l'Ile Maurice sont dans le textile et le cuir en 1988, et le pourcentage équivalent est de 78% pour la Tunisie.

**Tableau 3**  
**Evolution de la répartition des entreprises franches**  
**suivant la branche et l'année de création**

BRANCHES	Répartition des entreprises existantes en %					
	1990-91	1992	1993	1994	1995	1996
Agro-industrie	-	-	1,6	2,5	4,2	3,7
Ind alimentaires, boissons, tabacs	11,1	5,7	3,2	3,8	4,2	4,3
Industrie du textile et du cuir	66,7	65,7	61,9	57,5	54,6	48,8
Industrie du bois, papeterie et édition	11,1	11,4	7,9	8,8	7,6	9,3
Industrie chimique	5,6	2,9	3,2	2,5	2,5	3,7
Industries diverses	5,6	11,4	14,3	16,3	14,3	16,0
Industrie extractive	-	2,9	1,6	1,3	0,8	1,9
Services	-	-	6,3	7,5	11,8	12,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Sources : "Situation des projets au 09 /06/1997", Ministère de l'industrie et de l'artisanat, Office du Guichet Unique ; "Enquête sur les entreprises franches", février 1993, Institut National de la Statistique ; Annuaire MINAS, 1996-1997 ; Recensement Industriel 1994 et Enquête Annuelle dans l'Industrie 1995, projet MADIO, nos propres calculs. Pour la dernière année 1996, il s'agit de données provisoires

**Economie**  
**de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

Les entreprises franches  
à Madagascar

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

226

Même si l'essentiel de l'emploi de la zone franche vient avant tout des entreprises textiles (de l'ordre de 90%), et que cette activité continuera à prédominer, la tendance à la diversification des activités des entreprises franches constitue un point positif témoignant de l'existence d'un certain nombre de créneaux qui peuvent être développés.

## **Performances comparées des entreprises de la zone franche et hors zone franche**

### **Une contribution conséquente à l'expansion du tissu industriel**

Le premier constat que l'on peut faire concerne l'expansion du tissu industriel. Alors que le nombre de SQS hors zone franche stagne entre 1994 et 1995, les nouvelles créations venant tout juste remplacer les disparitions, les entreprises franches ont vu leur nombre croître de près de 40%. **La dynamique du segment des SQS industrielles qui connaît une croissance démographique de 5,3% résulte ainsi exclusivement de celle de la zone franche.** Si on ajoute à cela le fait que les entreprises individuelles ont vu leur effectif baisser de 8,8%, les entreprises franches ont permis de limiter la contraction du secteur industriel formel.

## Une contribution à la croissance industrielle malgré un poids encore faible

**En termes de production, les entreprises franches industrielles ont produit 438 milliards de Fmg de biens manufacturés en 1995. Elles ont permis la création de 127 milliards de Fmg de valeur ajoutée.** Plus que son poids, relativement limité, c'est la contribution potentielle de la zone franche à la croissance du secteur manufacturier qui est mise en exergue. Elles ne sont qu'une centaine d'entreprises, soit 1,8% de l'ensemble, et pourtant elles sont à l'origine de 10,7% de la production, de 9,3% de la valeur ajoutée du secteur industriel formel, et enfin de plus de 15% de la masse salariale distribuée.

Si on s'intéresse à l'évolution de la production et de la valeur ajoutée industrielle entre 1994 et 1995, **la dynamique venant des entreprises franches se confirme.** La production industrielle formelle a connu une croissance de 18,8% en volume de 1994 à 1995. Alors que pour l'ensemble des SQS, le taux de croissance est estimé à 22%, elle dépasse 90% pour les entreprises franches. La dynamique est encore plus différenciée en termes de valeur ajoutée puisqu'on enregistre un **accroissement de 7,3% de la valeur ajoutée industrielle formelle, avec un taux de 8,3% pour l'ensemble des SQS, contre près de 145% pour les entreprises franches.** Les anciennes ont plus que doublé en volume leur valeur ajoutée. Si l'on y ajoute l'apport des nouvelles créations, au total, la contribution des entreprises de cette zone peut être estimée à 5 points de croissance de l'ensemble de la valeur ajoutée industrielle. En fait, l'accroissement de la valeur ajoutée du segment des SQS vient essentiellement des entreprises franches.

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

## LA QUESTION SALARIALE ET LA POLITIQUE SOCIALE

227

*« Zones franches, zones de souffrance », « l'esclavage existe-t-il toujours à Madagascar? », « des salaires qui affament nos ouvrières », « licenciements abusifs », « des mineurs font des travaux de nuit », « des leaders syndicaux arrêtés », etc., voilà quelques exemples de qualificatifs que l'on peut lire dans la presse malgache, pour caractériser les relations de travail en vigueur dans les entreprises franches. Les conflits sociaux, sans atteindre des proportions alarmantes, s'y multiplient<sup>(3)</sup>, et les démentis réguliers des organisations représentant les zones franches ne suffisent pas à ébranler la conviction d'une partie de l'opinion publique que ces entreprises constituent un*

---

3) On peut citer les cas récents de CO.TE.SUD, FATEXMA, CARTAL, MAVITEX, etc.

lieu privilégié de l'exploitation abusive de la main-d'oeuvre locale<sup>(4)</sup>. Nous chercherons à déterminer ici dans quelle mesure ce lieu commun est une réalité, et plus généralement quelles sont les spécificités des politiques salariales et sociales des entreprises franches.

## **La faiblesse des rémunérations dans les entreprises franches...**

L'analyse simple des rémunérations du secteur industriel formel montre clairement **la faiblesse structurelle des salaires de la zone franche**. En moyenne, la rémunération brute<sup>(5)</sup> des salariés de la zone franche était inférieure d'environ 35% (38% en 1994 et 34% en 1995) à celle de l'ensemble des salariés exerçant dans les sociétés et quasi-sociétés (SQS). Il convient de souligner que la rémunération brute comprenant l'ensemble des primes et des avantages en nature accordés aux salariés, l'écart observé entre entreprises franches et autres industries ne peut pas être imputé à des différences de politique salariale : les premières donnant un poids plus important à la composante variable du salaire que les secondes. Même en ne retenant que la catégorie des ouvriers permanents, largement majoritaire en zone franche, **les entreprises franches rémunèrent moins ce type de main-d'oeuvre que les autres SQS**. Ainsi en 1994, la rémunération brute annuelle moyenne des ouvriers des SQS était de 1,311 millions de Fmg, contre seulement 1,115 en zone franche, soit une différence de -15%<sup>(6)</sup>. Cet écart au détriment des ouvriers des entreprises franches s'est encore accru en 1995, puisqu'ils percevaient un salaire inférieur de -19% à la moyenne, avec 1,716 millions contre 2,127 millions pour l'ensemble des ouvriers des SQS.

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

228

---

4) En réaction à ce qu'ils qualifiaient de « *campagne de dénigrement systématique* » des entreprises de zone franche dans la presse, les représentants de l'Amiha (association malgache de l'industrie de l'habillement), a invité les journalistes à visiter les dites entreprises, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes des véritables conditions de travail dans ces entreprises. Cette initiative a donné lieu à une série d'articles (Express de Madagascar, 19-21 février 1997), plutôt positifs sur cette question. Plus récemment encore, suite à de vives critiques de certains syndicats, une réunion s'est tenue, toujours à l'initiative de l'Amiha, avec la participation des syndicats et de l'administration, et il a été décidé d'organiser une « *journée des zones franches* » pour que les partenaires puissent s'informer, se concerter et trouver une solution aux éventuels problèmes à venir (cf. Express de Madagascar, 8 juillet 1997).

5) La rémunération brute comprend le salaire direct, les primes et les avantages en nature, ainsi que la part salariale des cotisations sociales, retenues à la source par l'employeur, à l'exclusion des charges sociales employeur et des prestations directes (santé, etc.).

6) L'amélioration de la position relative des ouvriers en zone franche par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre s'explique en partie par un effet de composition : le taux d'encadrement y est beaucoup plus faible (voir infra.)

## ... Mais une évolution plus favorable en matière d'emploi et de rémunération

Les trois enquêtes-emplois réalisées entre 1995 et 1997 dans l'agglomération d'Antananarivo confirme le puissant dynamisme des entreprises franches sur la période la plus récente, aussi bien en termes de création d'emplois qu'en termes de rémunération du travail. Au cours des deux dernières années, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi en zone franche a été près de 6 fois supérieur à celui enregistré sur l'ensemble du marché du travail de la capitale malgache, avec respectivement 27% et 4,7%, ce qui constitue la meilleure performance tous secteurs confondus. Ainsi, la contribution de la zone franche à la création d'emplois a été de 20%, alors qu'elle ne représente encore que 4% de l'emploi total.

**Tableau 4**  
**Evolution de la structure des emplois par secteur institutionnel**  
**entre 1995 et 1997**

SECTEUR INSTITUTIONNEL	Nombre d'emplois (en 1 000)			Taux de croissance (en %)		Contribution (en %)	
	1995	1996	1997	95/96	96/97	95/96	96/97
Administration publique	48	50	44	+4,2%	-12,0%	+12,9%	-29,6%
Entreprises publiques	11	12	15	+9,1%	+25,0%	+5,7%	+14,5%
Entreprises privées formelles	111	112	119	+0,9%	+6,3%	+4,1%	+34,7%
- dont zones franche	13	19	21	+46,2%	+10,5	+28,4%	+12,4%
Entreprises privées informelles	239	255	271	+6,7%	+6,3%	+86,1%	+75,9%
Entreprises associatives	6	5	6	-16,6%	+20,0%	-8,8%	+4,5%
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>434</b>	<b>455</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+4,8%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sources : Enquête emploi 1995 (EE95), Enquête emploi 1996 (EE96), Enquête emploi 1997 (EE97), MADIO, nos propres calculs.

Sur le front des salaires, les entreprises franches apparaissent encore comme celles qui ont accordé les augmentations les plus généreuses. Ainsi, alors que le pouvoir d'achat de la rémunération du travail a crû de 8,5% par an en moyenne pour l'ensemble des actifs occupés, il s'est élevé deux fois plus vite en zone franche, avec une croissance des salaires de 17,2% en termes réels. Cette nette amélioration de la condition salariale touche toutes les catégories de salariés, qualifiés ou non. Cependant, il faut noter que la période la plus faste pour les salariés de la zone franche a été 1995/96, tandis que 1996/97 marque un tassement de la croissance.

Si les entreprises franches enregistrent les taux de croissance des salaires les plus élevés, en niveau, elles sont loin d'occuper la première place. Ainsi en 1997, le salaire mensuel moyen était de 157 000 Fmg en zone franche, contre 175 000 Fmg pour l'ensemble des actifs et 232 000 Fmg pour l'ensemble du secteur privé formel. On retrouve ici le résultat obtenu à partir des enquêtes auprès des entreprises sur le secteur industriel formel, qui montrait un niveau de rémunération plus faible dans la zone franche.

**Economie**  
**de Madagascar**  
**N°2**  
**Octobre 1997**

Les entreprises franches  
à Madagascar

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

229

**Tableau 5**  
**Evolution des revenus du travail dans l'emploi principal entre 1995 et 1997**

	Revenus mensuels moyens				Revenus mensuels médians			
	1995 (1 000Fmg)	1996 (1 000Fmg)	1997 (1 000Fmg)	Variation réelle 95/97	1995 (1 000Fmg)	1996 (1 000Fmg)	1997 (1 000Fmg)	Variation réelle 95/97
Administration Publique	180	237	272	+4,9%	141	200	250	+22,9%
Entreprise Publique	209	259	372	+23,3%	150	210	285	+31,8%
Secteur Privé formel	126	166	232	+27,7%	80	130	155	+34,4%
- dont zones franches	79	141	157	+37,3%	75	127	150	+38,7%
Secteur Informel	69	105	125	+25,7%	40	60	80	+38,7%
Secteur Social	197	135	140	-50,7%	80	86	124	+7,6%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>175</b>	<b>+17,8%</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>120</b>	<b>+28,0%</b>

**Sources** : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation à Antananarivo, ensemble malgache. Entre février 1995 et février 1996, l'IPC a cru de 6,2%. Les revenus utilisés ne comprennent que la rémunération directe, correspondant au salaire net, hors primes et avantages.

Les enquêtes emplois présentent l'avantage de permettre d'approfondir la question des différences de niveaux de rémunération, à partir de données individuelles sur les caractéristiques des salariés.

**Economie**  
**de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

### **Un meilleur salaire dans la zone franche, malgré les apparences...**

Les entreprises franches  
à Madagascar

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

Les résultats des enquêtes emplois 1995-1997, limités au champs des salariés du secteur industriel privé formel, confirment la faiblesse des rémunérations dans la zone franche. En 1995, le salaire horaire moyen était de 440 Fmg dans les entreprises franches, contre 550 Fmg pour les salariés des autres entreprises du secteur industriel formel, ce qui donnait un avantage de 25% aux seconds. En 1996, l'écart n'était plus que de 7%, avec respectivement 760 et 810 Fmg. Mais l'écart se creuse à nouveau en 1997 : 775 et 1 130 Fmg.

**Tableau 6**  
**Caractéristiques des emplois dans le secteur privé industriel formel**

SECTEUR	Salaire Horaire (Fmg courant)	Proportion de femmes (%)	Proportion De cadres (%)	Années d'études réussies (années)	Ancienneté dans l'emploi (années)	Expérience professionnelle (années)
<b>1995</b>	520	53,3	8,3	8,3	4,3	16,7
- Zone Franche	440	84,5	6,2	9,3	2,0	11,0
- Secteur privé formel industriel	550	40,5	9,2	7,9	5,2	19,0
<b>1996</b>	790	55,4	5,8	8,3	4,4	16,6
- Zone Franche	760	82,6	2,5	9,2	2,0	12,3
- Secteur privé formel industriel	810	38,4	7,9	7,6	5,9	19,2
<b>1997</b>	960	60,1	6,5	8,7	4,7	16,4
- Zone Franche	775	83,8	2,8	9,0	2,3	11,8
- Secteur privé formel industriel	1 130	40,0	9,6	8,4	6,7	20,2

**Sources** : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Ne porte que sur les salariés. Nombre d'observations : 554 en 1995, 592 en 1996 et 572 en 1997

Cependant, ces différences de salaires moyens sont trompeuses, dans la mesure où les caractéristiques des emplois et des salariés ne sont pas identiques entre les deux secteurs. Certaines d'entre elles jouent en défaveur des salariés de la zone franche, comme le poids des femmes, la faiblesse de l'encadrement, de leur ancienneté dans l'entreprise, ou encore de leur expérience professionnelle. D'autres au contraire pèsent positivement sur les salaires de la zone franche, comme le niveau d'éducation plus élevé de leurs employés. Pour répondre à la question que nous nous posons, il convient de contrôler l'ensemble de ces « effets de composition », afin de mesurer les niveaux de salaire, toutes choses égales d'ailleurs, c'est à dire à poste de travail et à dotation en capital humain comparables.

L'estimation des fonctions de salaire donne des résultats satisfaisants et conformes à la théorie. La rémunération est une fonction croissante de niveau scolaire, de l'ancienneté dans l'entreprise et de l'expérience professionnelle. Ainsi, chaque année d'étude supplémentaire est équivalente à un gain salarial de 7%, tandis que le bénéfice de l'ancienneté et de l'expérience est beaucoup moins sensible (de l'ordre de 3% et 1% respectivement). Par ailleurs, le salaire dépend fortement de la position dans l'entreprise, respectant l'ordre d'une stricte hiérarchie salariale, des cadres supérieurs aux manoeuvres. Les écarts de rémunérations entre les différentes catégories de salariés ont tendance à s'accroître avec le temps, ce qui pourrait s'expliquer par la pénurie relative des qualifications les plus élevés. Enfin, les femmes semblent victimes d'une forme de discrimination salariale, de l'ordre de 15 à 30%, même si elle semble ne pas jouer en 1996.

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

Tableau 7

Estimations de fonctions de salaire dans l'industrie formelle 1995-1997

log(salaire horaire)	1995		1996		1997	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	-2,0	-18,4	-1,6	-18,1	-1,5	-14,7
Scolarité	+7,0 %	+7,6	+7,3 %	+9,1	+6,4 %	+8,6
Ancienneté	+0,2 %	+0,2	+3,5 %	+3,5	+1,4 %	+1,7
(Ancienneté) <sup>2</sup>	+0,02 %	+0,5	-0,09 %	-2,5	-0,03 %	-1,2
Expérience	+1,2 %	+4,0	+1,2 %	+4,7	+1,4 %	+5,4
Sexe						
- Homme	+29,5 %	+4,8	+6,8 %	+1,4	+17,1 %	+3,6
- Femme	mod. ref.		mod. ref.		mod. ref.	
CSP						
- Cadre supérieur	+257,8	+5,8	+362,4	+7,4	+632,0	+12,2
- Cadre moyen	+59,5	+4,1	+78,0	+5,1	+109,9	+6,7
- Ouv. empl. qualifié	+23,3	+2,9	+31,4	+5,1	+47,1	+5,8
- Ouv. empl non qualifié	+10,6	+1,6	+11,8	+2,0	+32,3	+4,1
- Manoeuvre	mod. ref.		mod. ref.		mod. ref.	
Secteur						
- Zone franche	+15,9 %	+2,5	+17,2 %	+3,2	+7,9 %	+1,7
- Secteur privé	mod. ref.		mod. ref.		mod. ref.	
R <sup>2</sup>	0,32		0,41		0,47	
Nbre d'observations	553		592		572	

Sources : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs.

Mais surtout le modèle montre que contrairement aux apparences, les salariés de la zone franche industrielle sont mieux payés que leurs homologues du secteur industriel privé formel. Toutes choses égales par ailleurs, ils percevaient un bonus de l'ordre de 15 et 20% en 1995 et 1996, par rapport à leurs collègues qui exercent dans des entreprises ne bénéficiant pas de ce régime spécial (code des investissements ou droit commun). En 1997, on observe une homogénéisation des conditions de rémunération entre les deux secteurs. Les salariés des zones franches continuent à percevoir un supplément équivalent à 8%, même si la différence est à peine significative (seuil de 10%).

### ... doublé d'une meilleure protection et de prestations plus importantes

La qualité d'un emploi résulte non seulement de la rémunération directe qu'il procure, mais aussi d'autres facteurs, comme les primes et avantages hors salaire, les prestations sociales auxquelles il donne accès, la sécurité de l'emploi, ou encore les possibilités de promotion qui lui sont associées. En matière de prestations sociales, les entreprises franches ne se distinguent pas foncièrement des entreprises industrielles formelles. Certaines prestations sont plus courantes en zone franche (congrés payés, service médical particulier), et d'autres plus répandues hors zone franche (CNaPS, indemnités diverses, avantages en nature). Mais ce raisonnement en moyenne ne tient pas compte des différences de composition de la main-d'oeuvre entre les deux secteurs. Une fois corrigés ces biais de structure (ancienneté, niveau d'éducation, type de poste offert, etc.), il s'avère que les éléments hors salaire des emplois sont plutôt plus importants en zone franche, comme le montre le tableau 8.

Tableau 8

#### Prestations sociales dans le secteur privé industriel formel 1995-1997

%	1995			1996			1997		
	ZF	SPIFhzf	Coef.	ZF	SPIFhzf	Coef.	ZF	SPIFhzf	Coef.
CnaPS	21,7	24,9	n.s.	29,1	38,5	n.s.	40,1	46,4	+
Indemnités de logement, eau, élec, transp	1,3	6,0	n.s.	1,6	8,0	n.s.	3,9	7,7	n.s.
Prime de fin d'année	29,8	26,9	+	26,0	25,3	+	36,8	41,0	n.s.
Participation aux bénéfices	1,9	2,3	n.s.	2,2	2,0	n.s.	2,3	2,8	n.s.
Congés payés	47,2	36,4	+++	45,1	41,8	+	54,9	52,0	+
Service médical particulier	44,1	30,8	+++	33,9	28,6	n.s.	43,9	41,2	n.s.
Autres primes	13,7	10,7	n.s.	25,8	15,5	++	10,8	11,0	n.s.
Avantages en nature	6,8	8,4	n.s.	3,4	9,5	n.s.	10,0	15,0	n.s.

**Sources** : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Ne porte que sur les salariés. Nb d'obs. : 554 en 1995, 592 en 1996 et 572 en 1997. ZF : zone franche, SPIFhzf : secteur privé industriel formel (hors zone franche).  
**Mode de lecture** : Pour chaque type de prestations et chaque année, les deux premières colonnes correspondent au % de salariés qui en bénéficient. La troisième colonne (Coef) correspond au signe du coefficient d'un modèle logit, associé au fait de travailler en zone franche. Dans chaque cas, on estime la probabilité pour un salarié de bénéficier de la prestation en question, en fonction des variables : sexe, CSP, niveau d'études, ancienneté, expérience professionnelle et ZF/SPIFhzf. Les seuils de significativité sont notés : + ou - (5%), ++ ou -- (1%), +++ ou --- (1%), n.s (non significatif à 5%). Ainsi par exemple, en 1997, le fait de travailler en zone franche augmente significativement (au seuil de 5%) la probabilité de jouir des congés payés, toutes choses égales par ailleurs.



Cet avantage aux zones franches est encore plus marqué en ce qui concerne la sécurité de l'emploi. Proportionnellement plus nombreux à avoir un bulletin de paie et à exercer comme permanents, ils disposent aussi plus souvent d'un contrat de travail écrit ; autant d'éléments formalisant et sécurisant la relation de travail. Si un nombre plus faible a connu une promotion interne dans l'entreprise, ce fait s'explique par leur moindre ancienneté. Une fois prise en compte les différences de poste et de qualification, les différences ne sont plus significatives. Enfin, plus d'un quart d'entre eux ont bénéficié d'une formation professionnelle payée par l'entreprise, contre seulement 13% pour les salariés du secteur privé formel hors zone franche.

**Tableau 9**  
**Sécurité de l'emploi et promotion dans le secteur privé industriel formel 1995-1997**

%	1995			1996			1997		
	ZF	SPIFhzf	Coef.	ZF	SPIFhzf	Coef.	ZF	SPIFhzf	Coef.
Bulletin de paie	75,2	60,4	+++	84,7	64,3	+++	81,5	67,6	+++
Contrat écrit	56,0	40,5	+++	50,6	42,3	+	63,0	48,4	+++
Salarié permanent	92,6	90,3	+	95,9	92,3	+	97,3	94,7	++
A eu une promotion dans l'entreprise	6,2	9,4	n.s.	3,0	10,2	--	6,8	9,9	n.s.
Formation professionnelle payée par l'ent							25,9	13,3	+

Sources : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Ne porte que sur les salariés. Nombre d'observations : 554 en 1995, 592 en 1996 et 572 en 1997. La question sur la formation professionnelle payée par l'entreprise n'a été posée qu'en 1997. Mode de lecture : idem que tableau précédent

Par ailleurs, on fait souvent grief aux entreprises franches de pratiquer une politique de sur-exploitation des salariés, qui se caractériserait par un turn-over important. Si l'ancienneté moyenne est effectivement beaucoup plus faible en zone franche, cet indicateur ne permet pas de départager un éventuel effet de turn-over accéléré mis en oeuvre par l'entreprise, du rôle de la création relativement récente du régime spécial d'entreprises franches et de leur forte dynamique d'embauche qui réduit mécaniquement l'ancienneté moyenne des salariés. Encore une fois, la richesse des enquêtes emplois permettent d'apporter des éléments de réponse à cette question. Nous avons calculé un taux de rotation du personnel en rapportant le nombre de salariés qui ont quitté leur entreprise au cours de l'année précédant l'enquête à la somme de ceux qui sont partis et de ceux qui y exercent encore. Le tableau 10 montre que **les taux de turn-over ne sont pas sensiblement supérieurs en zone franche**, sauf en 1995. Dans les deux sous-secteurs ils sont de l'ordre de 20% (7).

7) Le niveau de 20% du turn-over que nous avons calculé à partir des enquêtes-emplois est sans doute surestimé. En effet, le nombre de départ couvre l'année calendaire précédant l'enquête mais aussi les quelques mois de l'année en cours. Ainsi, pour l'enquête emploi 1997, nous enregistrons les départs en 1996 mais aussi au cours des premiers mois de 1997 (janvier, février, mars, si la personne a été enquêtée en avril 1997). Malgré ce problème de niveau, les comparaisons entre secteurs gardent tous leur sens.

De plus, pour ceux qui ont quitté leur emploi, on peut connaître la raison qui les y a poussés. Ici encore, il ne semble pas que les entreprises franches se démarquent des autres entreprises industrielles. En particulier, si le taux de licenciement était plus élevé dans les zones franches en 1995, il était au contraire plus faible les deux années suivantes. Encore convient-il de relativiser la signification de cet indicateur, dans la mesure où un recours important au licenciement n'est pas nécessairement le symptôme d'une volonté délibérée de l'entreprise d'accélérer la rotation du personnel. Il peut simplement traduire les difficultés économiques de l'entreprise, pouvant conduire à une restructuration, voire à sa faillite.

**Tableau 10**  
**Rotation du personnel dans le secteur privé industriel formel**

	1995		1996		1997	
	ZF	SPIFhzf	ZF	SPIFhzf	ZF	SPIFhzf
<b>Taux de rotation du personnel</b>	21,8%	16,9%	20,7%	21,2%	21,3%	20,3%
<b>Raison du départ</b>						
- Licenciement, faillite, restructuration	46,5	37,6	43,9	46,2	36,0	40,9
- Pour une meilleure rémunération	13,4	19,9	11,8	17,1	24,4	15,1
- Pour de meilleures conditions de travail	11,2	20,0	21,1	15,2	17,1	24,9
- Autre	28,9	22,5	23,2	21,6	22,5	19,1
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

**Sources** : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Ne porte que sur les salariés. Nombre d'observations : 554 en 1995, 592 en 1996 et 572 en 1997. Le taux de rotation du personnel est calculé comme le rapport du nombre de salarié qui sont partis du secteur au cours de l'année précédant l'enquête à la somme de ceux qui sont partis et de ceux qui y travaillent encore.

Enfin, le dernier point qui pourrait être à l'origine de l'insatisfaction des salariés des entreprises franches concerne le rythme de travail. Il est probable que la plus forte intégration à un marché mondial extrêmement concurrentiel de la zone franche, les rendant plus sensible à la contrainte de compétitivité, induisent les entreprises à une gestion plus serrée de la main-d'œuvre, par un contrôle plus fort sur les cadences, l'assiduité et la productivité.

**Tableau 11**  
**Charge horaire et sous-emploi dans le secteur privé industriel formel**

	1995		1996		1997	
	ZF	SPIFhzf	ZF	SPIFhzf	ZF	SPIFhzf
<b>Nombre d'heures par semaine</b>	44,8	43,3	45,8	45,2	47,7	44,6
<b>Taux de sous-emploi visible</b>	3,7%	6,4%	4,4%	4,1%	0,9%	3,7%
<b>Distribution des horaires hebdomadaires</b>						
- Moins de 35 heures	11,9	15,1	4,4	6,9	1,4	5,8
- De 35 à 48 heures	49,0	49,9	50,4	53,5	39,8	58,9
- 48 heures et plus	39,1	35,0	45,2	39,6	58,8	35,3
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

**Sources** : EE95, EE96, EE97, MADIO, nos propres calculs. Ne porte que sur les salariés. Nombre d'observations : 554 en 1995, 592 en 1996 et 572 en 1997. Le taux de sous-emploi visible correspond à la proportion de salariés travaillant moins de 35 heures par semaine, contre leur volonté.

En ce qui concerne la durée du travail, elle est effectivement plus longue en zone franche, comme le montre le tableau 11. Ce problème a été particulièrement aigu en 1997, où l'écart s'est creusé entre les deux secteurs. Avec une durée hebdomadaire du travail de 47,7 heures (y compris les heures supplémentaires), la charge horaire des travailleurs de la zone franche est de 3 heures supérieure à celle du reste du secteur industriel formel. De plus, près de 60% des salariés travaillent plus de 48 heures, contre 35% en dehors de la zone franche. Même si comme on l'a noté précédemment, la rémunération horaire est plus élevée en zone franche, toutes choses égales d'ailleurs, la question de la durée pose un problème en soi, d'autant plus important que les entreprises franches emploient presque exclusivement des femmes. Ces dernières doivent parallèlement assurer une charge domestique beaucoup plus élevée que les hommes, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « *la double journée des femmes* ».

Finalement, le bilan est sans ambiguïté. Contrairement à l'idée couramment répandue à Madagascar, **les entreprises franches traitent mieux leurs salariés que leurs homologues du secteur industriel formel privé** qui ne jouit pas de ce régime d'exception. Non seulement elles leur accordent, à travail égal, un salaire plus élevé, mais elles se montrent plus généreuses en matière de couverture sociale, d'avantages diverses ou de formation professionnelles. Cette situation privilégiée des salariés des entreprises franches est encore plus flagrante si on la rapporte à celle des travailleurs du secteur informel, qui représentent près de 60% de la main-d'oeuvre de la capitale, et qui exercent dans des conditions d'extrême précarité ; sans bien sûr faire référence aux travailleurs des campagnes où se concentrent l'immense majorité des familles en situation de pauvreté et de dénuement <sup>(8)</sup>.

Ce traitement de faveur des salariés des zones franches, tout relatif il est vrai compte tenu de la situation du marché du travail à Madagascar, ne doit sans doute pas être imputé à un quelconque philanthropisme des dirigeants de ces entreprises, dont la faiblesse des coûts du travail constitue la raison principale de leur venue à Madagascar. Trois raisons nous semblent pouvoir être invoquées pour expliquer cet état de fait. En premier lieu, étant en prise directe sur le marché mondial, et souvent originaires de pays développés, les entrepreneurs des zones franches sont plus susceptibles de tenir compte des pratiques sociales en vigueur dans les pays industrialisés, où le salariat d'entreprise est plus répandu. En second lieu, évoluant dans un environnement local parfois hostile, ces entreprises se montrent d'autant plus vigilantes au respect de la législation, notamment du travail, afin de ne pas prêter le flan à la

---

8) Banque Mondiale, « *Madagascar : évaluation de la pauvreté* », rapport n°14044-MAG, Division Population et Ressources Humaines, Région Afrique, Washington, 1996, 2 vol.

critique. Enfin et surtout, la santé économique des zones franches tournées vers l'exportation leur permet plus facilement de « lâcher du lest » en matière de politique salariale, que d'autres secteurs souffrant d'un marché intérieur durablement déprimé.

Finalement, il convient d'inverser la proposition commune selon laquelle les entreprises franches viennent dégrader les conditions de travail des nationaux. Ce n'est pas les entreprises franches qui entraînent vers le bas la qualité des emplois salariés à Madagascar, mais les conditions peu favorables faites aux salariés, en vigueur sur le marché du travail local, qui les attirent dans le pays. Leur présence est au contraire susceptible de profiter aux salariés, en incitant les autres entreprises à aligner leur politique salariale sur la leur, en moyenne plus généreuse.

## L'IMPACT MACRO-ECONOMIQUE DE LA ZONE FRANCHE

### Contribution au commerce extérieur et articulation à l'économie locale

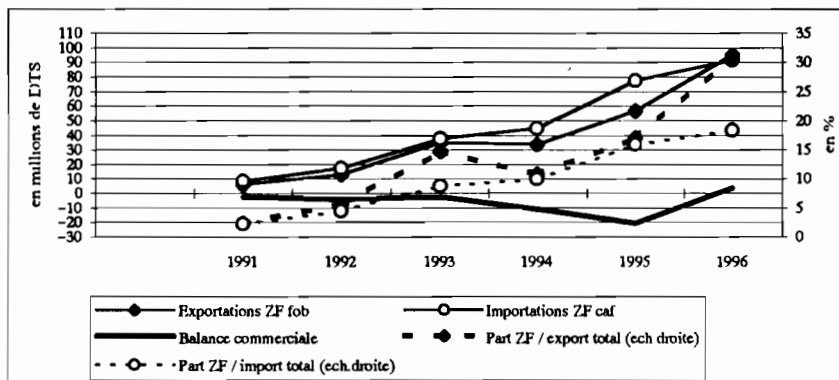
Compte tenu de la faiblesse de la demande intérieure, et de l'évolution limitée que l'on peut attendre du pouvoir d'achat local à court terme, la recherche de débouchés sur les marchés mondiaux s'avère inéluctable pour favoriser la croissance économique. Ainsi, on attend beaucoup de la zone franche pour qu'elle dynamise les échanges extérieurs.

#### Le rôle dynamisant de la zone franche en matière d'échanges extérieurs...

L'évolution des exportations et des importations des entreprises franches confirme l'apport significatif de ces dernières au commerce extérieur. La croissance annuelle moyenne des exportations de la zone franche en DTS s'élève à 75,5% sur la période 1991-1996, et celle des importations est de 60,9%. Pour les trois dernières années, correspondant plus au rythme de croisière de ces entreprises, les taux moyens de croissance annuelle sont un peu plus faibles mais restent très élevés avec 68% pour les exportations et 43,4% pour les importations. Ces chiffres sont sans commune mesure avec ceux correspondant à l'ensemble des échanges malgaches (respectivement 4,8% et 5,7% entre 1991 et 1996 ; -0,6% et 5,5% pour les trois dernières années).

La croissance des exportations manufacturières estimée à 21,2% en volume (passant de 645 milliards en 1994 à 782 milliards en 1995, au prix constant de 1994) vient quasiment exclusivement des entreprises franches. En effet, alors que les exportations directes des autres entreprises baissent légèrement en volume, la zone franche enregistre une hausse de près de 97%.

**Graphique 2**  
**Evolution des échanges extérieurs de la zone franche**



Source : BCRM, nos propres calculs.

**La place croissante de la zone franche dans les exportations de Madagascar** est d'autant plus manifeste que sa part dans les débouchés extérieurs de l'Ile dépasse 30% en 1996. Pour cette même année, la zone n'est en revanche à l'origine que de 18,3% des importations. A partir de l'enquête annuelle dans l'industrie, on estime la part des entreprises franches à 38,5% de l'ensemble des exportations manufacturières et à 13% des importations d'intrants de ce même secteur. On peut déjà entrevoir à travers ces deux chiffres que les échanges des entreprises franches jouent plutôt favorablement sur la balance commerciale malgache. Ce résultat se confirme lorsqu'on analyse en détail la contribution de ces dernières au solde extérieur.

De manière générale, la comparaison du solde extérieur de la zone franche avec son niveau théorique montre que les entreprises franches contribuent réduire le déficit commercial de Madagascar. Mais leurs contributions est en fait surtout significative en 1996 (voir tableau 12). Elles ont dégagé au cours de cette année un excédent supplémentaire par rapport à leur solde théorique représentant près de 6% des échanges. On peut prévoir une confirmation de ce résultat positif dans les prochaines années sachant que la part des investissements dans les importations a été jusqu'à présent très élevée (entre 55% et 60%), que pour une grande majorité des entreprises les

investissements les plus lourds ont été réalisés, et enfin que ces dernières commencent à atteindre leur rythme de croisière.

**Tableau 12**  
**Contribution des entreprises franches au commerce extérieur**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Part de la zone franche dans les exportations totales (en %)	2,3	5,6	14,7	10,8	17,0	30,8
Part de la zone franche dans les importations totales (en %)	2,2	4,5	8,8	9,9	15,9	18,3
Part des échanges (export+import) de la zone franche (en %)	2,3	4,9	10,9	10,3	16,4	23,1
Solde extérieur de la zone franche (export-import) (en DTS)	-2,8	-4,4	-2,6	-10,9	-20,9	+3,4
Balance commerciale de Madagascar (en DTS)	-134,6	-158,5	-191,5	-135,9	-155,3	-190,8
Solde théorique de la zone franche (en DTS)	-3,1	-7,7	-20,9	-14,0	-25,4	-44,1
Solde effectif-solde théorique	+0,3	+3,3	+18,3	+3,1	+4,5	+47,5
Contribution de la zone franche au solde extérieur (en %)	+0,1	+0,5	+2,7	+0,4	+0,6	+5,9

*Source: BCRM, nos propres calculs. Le solde théorique est calculé en multipliant le solde total de la balance commerciale par le poids des échanges de la zone franche. La contribution au solde extérieur est calculée en rapportant la différence entre le solde effectif et le solde théorique à la valeur totale des échanges malgaches. La dernière ligne se lit ainsi comme suit : en 1995, la zone franche enregistre un solde négatif moindre par rapport au solde théorique représentant +0,6% du total des échanges malgaches. En 1996, la zone franche dégage un excédent supplémentaire par rapport à son solde théorique représentant 5,9% des échanges totaux.*

**Economie**  
**de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

### ... mais une faible intégration à l'économie locale

Si la contribution de la zone franche au solde extérieur est positive, mais relativement limitée, en particulier jusqu'en 1995, ce fait résulte de sa **faible intégration** à l'économie locale. **Les trois quarts des matières premières et fournitures de ces dernières sont d'origine étrangère**, alors que la part correspondante est de 58% pour l'ensemble des SQS. Ces résultats révèlent la nécessité d'une dynamisation des entreprises locales parallèlement à l'incitation des investissements dans la zone franche. Les unités productrices de biens intermédiaires devraient être encouragées afin qu'elles puissent répondre à la demande d'intrants des entreprises franches en fournissant des produits compétitifs en termes de prix, de qualité et de délais de livraison.

### Contribution de la zone franche à l'économie locale

Dans une conjoncture se caractérisant par une stagnation des grands agrégats macro-économiques, un sous-emploi massif<sup>9)</sup>, et une pauvreté généralisée de la population, l'analyse de la contribution de la zone franche à l'économie locale, plus particulièrement sous forme d'emplois créés et de revenus redistribués, revêt un intérêt primordial. Nous nous intéresserons ici

<sup>9)</sup> Le taux de sous-emploi global (visible, invisible et chômage) est estimé à plus de 80% de la population active de Madagascar en 1993/94. Le sous-emploi visible, qui se définit par le fait de travailler moins de 35 heures par semaine, touche 54% de la main-d'œuvre. Le sous-emploi invisible que l'on définit comme l'ensemble des personnes percevant moins que le salaire minimum concerne 78% de la population active.

Les entreprises franches  
à Madagascar

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

aux impacts directs des activités des entreprises franches en 1995, les données complètes et définitives pour l'année 1996 n'étant pas encore disponibles.

### **. Impact direct sur l'économie en termes d'emploi**

La zone franche emploie 28 000 salariés en 1995. Mais à ces emplois directs liés aux activités des entreprises franches s'ajoutent les emplois générés par la demande de ces dernières qui s'adresse aux entreprises locales. Si leur intégration limitée à l'économie du pays a été soulignée plus haut, **dans un contexte de faiblesse de la demande intérieure, les intrants locaux qu'elles utilisent, les services auxquels elles ont recours, et enfin la part de leurs investissements dépensée sur le marché intérieur, ne sont pas négligeables.** Du côté des consommations intermédiaires des entreprises franches, 25% des intrants sont des produits locaux, soit un montant total de 59 milliards de Fmg en 1995. Les prestations et charges liés aux différents services inhérents à leurs activités s'élèvent à 86 milliards de Fmg pour la même année. Ainsi, **sur l'ensemble des consommations intermédiaires, 44% sont constituées de dépenses locales.** A cela s'ajoutent les investissements dont la part en dépenses locales est estimée à 10%, soit un montant de 5 milliards de Fmg en 1995.

Si on suppose une productivité moyenne constante des entreprises locales auxquelles s'adressent les unités de la zone franche, le nombre **d'emplois générés par la demande de ces dernières** peut être calculé. A partir du niveau de productivité constaté dans chaque secteur, on estime que 4 600 salariés supplémentaires ont dû être embauchés pour fournir les intrants locaux des entreprises franches. Parallèlement, leurs besoins en matières de services ont dû engendrer la création de 7 200 emplois. Enfin, les investissements ont dû permettre à 200 personnes d'exercer une activité. Ainsi, si on ajoute ces **12 000 travailleurs supplémentaires** à la main-d'oeuvre de la zone franche, le **nombre total d'emplois générés par les activités des entreprises franches** peut être estimé à **40 000**.

### **. Impact direct en termes de revenus distribués**

L'analyse de la décomposition de la valeur ajoutée lève l'incertitude sur l'apport réel des zones franches à l'économie locale. En termes d'emplois et de masse salariale versée, le rôle positif des entreprises franches se confirme, ces dernières étant particulièrement intensives en main-d'oeuvre. Les activités de la zone franche ont permis d'accroître le revenu total des ménages de 66 milliards de Fmg en 1995. Si ce montant ne représente que 0,5% de la consommation totale des ménages, cette contribution est significative compte tenu du nombre limité d'entreprises franches. Le fait que **52% de leur valeur**

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

239

ajoutée est directement injectée dans l'économie locale sous forme de rémunération du travail, alors que le pourcentage équivalent dépasse à peine 30% pour l'ensemble des entreprises du secteur industriel formel mérite d'être souligné.

## Un manque à gagner pour l'Etat?

En matière d'imposition, les entreprises franches jouissent d'un régime de faveur (voir encadré n°1). Ces dérogations dont bénéficient les entreprises franches en matières fiscales sont souvent assimilées à « un manque à gagner » pour l'Etat. En réalité, la réponse qui doit être apportée à cette question est loin d'être aussi simpliste. En effet, tout dépend de la stratégie des entreprises franches quant à leur décisions d'implantation. Si c'est l'existence du régime d'exception qui a été à l'origine de l'installation des entreprises à Madagascar (soit que l'entreprise n'ait pas été créée en son absence, soit qu'elle ait choisi un autre pays), il n'y a pas de manque à gagner pour l'Etat. **Au contraire, c'est l'absence de régime incitatif qui aurait été à l'origine de pertes de recettes fiscales**, et ce pour deux raisons principalement :

– En premier lieu, parce que les entreprises franches ne sont pas totalement exonérées d'impôts. Outre les taxes mentionnées ci-dessus, elles paient directement l'ensemble des impôts sur les salariés qu'elles embauchent (IRSA notamment), ainsi que la parafiscalité assise sur l'emploi comme les cotisations sociales salariales et patronales, qui sont loin d'être négligeables. Ainsi en 1995 et pour les seules cotisations sociales patronales que l'enquête industrielle permet d'identifier, 11,8 des 72,8 milliards collectés proviennent des entreprises franches, soit plus de 16%. La part des ces cotisations correspond à 17,8% du coût total du travail de la zone franche, pour 16,9% dans l'ensemble du secteur industriel formel.

– En second lieu, la zone franche injecte des revenus dans l'économie, qui par le jeu du multiplicateur keynésien, est un facteur d'accroissement de la demande, et donc de recette pour l'Etat. Indirectement, l'ensemble des impôts perçus grâce à l'usage des revenus qu'elles génèrent (impôt foncier, TVA, etc.) n'ont pu être collecté que par leur présence.

Pour mesurer l'impact fiscal (négatif ou positif) induit par les entreprises franches, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs. En particulier, il convient d'estimer la proportion des entreprises qui ne seraient pas créées sans l'existence des mesures incitatives spécifiques. Le constat ne souffre aucune ambiguïté. En premier lieu, **66% des entreprises franches, à l'origine de 87% des exportations, n'auraient pas été créées**



**sans ce régime spécifique.** Les chefs des entreprises franches déclarent en effet qu'ils ne seraient pas venu investir à Madagascar si la zone franche n'avait pas été mise en place. En second lieu, 57% des entreprises franches à l'origine de 61% des exportations invoquent la possibilité de bénéficier des dispositions fiscales et financières avantageuses, pour expliquer leur création. En fait, cette proportion est sans doute encore beaucoup plus forte. En effet, le premier facteur du choix de Madagascar est le faible coût de la main-d'oeuvre locale. Il est donc directement lié à la question des prix, qui jouent sur la compétitivité des entreprises. Entrant elle aussi dans la composition des coûts, une fiscalité moins attrayante aurait été susceptible de remettre en question l'avantage réel sur les salaires. Dans ces conditions, il apparaît clairement que, contrairement à l'idée commune du « *manque à gagner* », **le régime fiscal privilégié de la zone franche est générateur de ressources supplémentaires pour l'Etat**, dont nous calculons l'incidence ci-après.

## **Simulation de l'impact macro-économique de la zone franche**

Jusqu'à présent, notre analyse a porté plus spécifiquement sur l'impact direct des entreprises franches sur l'économie. Cette approche est cependant partielle dans la mesure où elle ne prend pas en compte l'ensemble des effets d'entraînement engendrés par la zone franche. Il est difficile de mesurer les retombées positives de l'arrivée des investisseurs dans cette zone en termes de diffusion des technologies ou plus globalement des informations sur le mode de fonctionnement des marchés mondiaux. Ces externalités positives sont loin d'être négligeables dans un pays qui est longtemps resté à l'écart de la dynamique internationale. En revanche, nous chercherons à quantifier l'effet multiplicateur de la demande générée par les revenus distribués localement par les entreprises franches sous forme soit de rémunération du travail soit de dépenses en consommation intermédiaire ou en investissement. Pour ce faire nous avons eu recours à un modèle macro-économique simple de l'économie malgache qui permet de simuler l'impact des activités de la zone franche sur l'ensemble de l'économie <sup>(10)</sup>.

### **. Impact macro-économique des activités de la zone franche**

Pour simuler l'impact macro-économique de la zone franche, nous avons considéré la structure de la production (CI, masse salariale, EBE), et des investissements des entreprises franches, notamment la répartition entre

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

241

---

<sup>10</sup>) Pour une présentation du modèle, voir RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD (1996).

dépenses locales et importées. Les données structurelles et en niveau (montant total de la production exportée) sur la zone franche sont ainsi directement prises en compte dans le modèle. Plus qu'une mesure précise de l'impact de la zone franche, la simulation permet d'évaluer l'ampleur des retombées positives et négatives en fournissant des ordres de grandeur. Mais elle met surtout en évidence l'importance des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie malgache (hors externalités).

**Tableau 13**  
**Impact macro-économique des activités de la zone franche en 1995**  
(en milliards de Fmg)

Type d'impact	PIB					Revenu des ménages	Consommation	Emplois créés	Recettes publiques	Exportations	Importations
	Agric.	Indust.	BTP	Service	Total						
Direct	0	155	1	17	173	66	55	40 000	2	392	205
Indirect	135	48	5	263	451	567	464	178 600	44		168
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>203</b>	<b>6</b>	<b>280</b>	<b>624</b>	<b>633</b>	<b>519</b>	<b>218 600</b>	<b>46</b>	<b>392</b>	<b>373</b>

Source : Nos propres calculs.

Ainsi, en admettant les hypothèses du modèle, les activités de la zone franche auraient engendré 624 milliards de Fmg de valeur ajoutée en 1995. **Les entreprises franches, ainsi que leurs effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, auraient donc permis une contribution significative au PIB à hauteur de 4,9% en 1995.** Si à l'exception des exportations, les effets directs sont limités, l'ampleur des effets indirects mérite particulièrement d'être soulignée. Les revenus distribués à la main-d'oeuvre, ainsi que les dépenses locales en consommation intermédiaire, créent une demande supplémentaire, qui va elle-même générer de nouveaux revenus, des demandes, et ainsi de suite. Au total, compte tenu de cet effet multiplicateur, **les activités de la zone franche ont été à l'origine de 3% des emplois créés.** Si 0,5% seulement de la consommation totale des ménages résulte des revenus de la main-d'oeuvre de ces entreprises, 3,5% viennent des revenus résultant de leurs effets d'entraînement sur les autres activités. Cependant, en plus des importations directes de la zone franche, 168 milliards de Fmg d'importations supplémentaires ont été nécessaires limitant la contribution de la zone franche à la balance commerciale.

En matière de rentrées fiscales, l'impact non négligeable sur les finances publiques vient démentir l'idée d'un manque à gagner pour l'Etat. Les importations dues aux effets d'entraînement représentent près de 80% des produits importés par la zone franche. On arrive ainsi à un résultat en apparence paradoxal puisque **l'existence de cette dernière permet une hausse des recettes douanières.** En effet, si les importations des entreprises franches sont exemptées de droits et taxes, celles générées grâce aux effets indirects ne le sont pas.

**. Simulation d'un choc de 50 milliards provoqué par la production et les investissements des entreprises franches ou des projets HIMO- infrastructures**

Afin de mieux cerner les retombées des activités de la zone franche, nous nous proposons de comparer leur impact avec celui des projets d'infrastructure à haute intensité en main-d'oeuvre (HIMO- infrastructure) financés par l'Etat. Cette mise en parallèle se justifie dans la mesure où la zone franche se caractérise également par son intensité en travail, et la réduction de la pauvreté par la création d'emplois constitue un objectif commun à ces deux types d'activité.

Certes, les investissements publics en matière d'infrastructure ont des retombées favorables sur l'économie (la réhabilitation des routes permettant la levée de goulets d'étranglement, la construction d'école ou de postes de santé améliorant la productivité au travail, etc.). Mais nous avons aussi évoqué plus haut les externalités positives induites par l'existence de la zone franche en matières de circulation des informations, de formation de la main-d'oeuvre, de diffusion des technologies ou des modes de travail qui sont appliqués au niveau international. Nous ne sommes pas en mesure de comparer ces deux catégories d'externalités. En revanche, l'impact des activités proprement dites (production et investissement) de la zone franche d'une part et des projets HIMO d'autre part sera respectivement mesuré.

Les activités de la zone franche et celles induites par les projets d'infrastructure diffèrent essentiellement par la structure de leurs coûts. Nous avons construit deux structures archétypales à partir des données dont nous disposons sur la zone franche et sur les projets HIMO d'infrastructures<sup>(11)</sup>, résumées dans le tableau ci-après.

**Tableau 14**  
**Structure stylisée des dépenses de la zone franche et**  
**des projets HIMO d'infrastructures**

%	Main- d'oeuvre	C.I. locales	Dépenses locales d'investissement	C.I. importées	Investissements importés	EBE	Total
Zone franche	15	25,5	0,2	33,8	12	13,7	100
HIMO-Infrastructures	23	7	1	16	28	25	100

Source : Calculs MADIO

---

**Economie  
de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

243

11) Voir RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., « L'approche à haute intensité de main-d'oeuvre : une opportunité pour Madagascar », Revue Economie de Madagascar n°1, Antananarivo, 1996, pp.100-129.

Malgré la faible intégration des activités de la zone franche, soulignée plus haut, ces dernières se révèlent mieux articulées à l'économie locale que les projets d'infrastructures HIMO. Compte tenu du poids des biens d'investissement dans ces derniers, et du fait que ces biens ne sont pas substituables par des produits locaux, 8% seulement des dépenses sont effectuées sur le marché intérieur (contre 25,7% pour la zone franche). A cela s'ajoute la faiblesse des taux de marge brute d'exploitation des entreprises franches, relativement à ceux des unités chargées d'exécuter les projets HIMO. Ainsi, même si les projets HIMO–infrastructures sont plus intensifs en main-d'oeuvre que les entreprises franches (avec respectivement 23% et 15% des coûts distribués sous forme de rémunération), au total 31% seulement des dépenses HIMO sont directement ré-injectées dans l'économie contre 41% pour la zone franche.

**Tableau 15**  
**Impact macro-économique d'un choc de 50 milliards**  
 (production + investissement)  
**Zone franche vs. HIMO–infrastructures**

en milliards de Fmg	Zone franche			HIMO–infrastructures		
	Effet direct	Effet indirect	TOTAL	Effet direct	Effet indirect	TOTAL
<b>Produit Intérieur Brut : PIB</b>	19	63	82	26	48	74
Consommation	6	68	74	10	51	61
Revenu des ménages	7	84	91	12	62	74
<b>Déficit public (+ = diminution du déficit)</b>	0	+7	+7	-47	+5	-42
Dépenses publiques	0	0	0	-50	0	-50
Recettes publiques		+7	+7	+3	+5	+8
Taxe sur les biens et services	0	2	2	0	1	1
Taxe sur les importations	0	4	4	3	3	6
Taxe sur les revenus	0	1	1	0	1	1
<b>Balance commerciale (- = déficit)</b>	+21	-23	-2	-22	-18	-40
Exportations	44	0	44			0
Importations	23	23	46	22	18	40
<b>Création d'emploi</b>	4 300	29 600	33 900	8 900	23 700	32 600
<b>Multiplicateur</b>			1,65			1,48

Source : Nos propres calculs. L'effet direct sur le PIB correspond à la valeur ajoutée créée par la zone franche ou le projet auquel on ajoute celle créée grâce à leurs dépenses locales ; l'effet direct sur l'emploi correspond aux embauches « équivalent plein temps » auquel on ajoute les emplois créés par les dépenses locales directes. Le multiplicateur dans les deux cas est calculé comme le rapport de la variation totale du PIB sur le choc initial (production+investissement).

Les résultats montrent une légère supériorité de la stratégie d'encouragement des entreprises franches. Si les effets directs de ces dernières sont plus faibles comparés à ceux des projets d'infrastructure HIMO, les effets indirects sont plus importants compte tenu de leur meilleure articulation à l'économie locale. Alors que l'effet multiplicateur est estimé à 1,65 pour la zone franche, il est de 1,48 pour les projets d'infrastructure HIMO.

Mais les différences en termes d'emplois et de valeur ajoutée générés ne sont pas vraiment significatives. Elles nous conduisent plutôt à conclure sur l'équivalence de ces deux types d'activité. Les avantages de la zone franche par

rapport aux projets HIMO se situent en fait essentiellement dans deux domaines : les finances publiques et le commerce extérieur. Ces deux types d'activité sont a priori financés en grande partie grâce à des fonds venant de l'extérieur. Mais les modalités liées aux financements respectifs de ces activités diffèrent. **Les infrastructures HIMO entraînent une aggravation du déficit public** (les recettes générées ne couvrant pas les dépenses), et donc accroît le niveau d'endettement du pays. En revanche, **les activités de la zone franche** financées essentiellement par des investisseurs étrangers sont **neutres sur les finances publiques** et même permet des rentrées fiscales grâce à leur effet d'entraînement sur l'économie. Parallèlement, les exportations des entreprises franches couvrent pratiquement les importations qu'elles engendrent, alors que les projets d'infrastructure HIMO provoquent une dégradation de la balance commerciale.

En fait, la stratégie d'incitation des investissements étrangers dans la **zone franche** correspond à la **généralisation de l'approche HIMO**. Elle répond au double objectif d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté par la création d'emplois. Mais tandis que le financement de la politique de relance par les entreprises franches est essentiellement assurée par les investisseurs étrangers, les programmes d'investissement public pouvant avoir le même impact (HIMO-infrastructure) engagent des fonds publics dégradant le déficit. **La stratégie misant sur la zone franche présente ainsi les avantages des projets d'infrastructures HIMO, tout en remédiant à leurs retombées négatives sur les finances de l'Etat et la balance commerciale du pays.**

## CONCLUSION

**Le bilan de cette étude est particulièrement éloquent quant au rôle positif que joue la zone franche à Madagascar.** Non seulement les entreprises franches ont été le secteur le plus dynamique de l'économie malgache au cours de la première moitié des années 90, alors que le pays semblait englué dans un marasme prononcé, mais elles ont aussi constitué le **principal moteur de la croissance à travers les effets d'entraînement** qu'elles ont joué sur l'économie locale.

La plupart des clichés associés à la zone franche répandus dans l'opinion publique tombe. D'une part, les entreprises franches ne constituent pas le lieu privilégié d'une exploitation éhontée de la main-d'oeuvre. Au contraire, **les conditions d'activité des salariés qui y sont embauchés sont plutôt meilleures qu'ailleurs.** Mieux payés, ils jouissent d'avantages et de

---

Economie  
de Madagascar  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---

245

prestations sociales en moyenne plus généreuses que dans les autres entreprises du secteur industriel formel. Les conditions de travail sont sans commune mesure avec celles qui caractérisent le secteur informel et plus encore l'agriculture malgache, où exercent plus de neuf actifs sur dix au niveau national. Si des abus ont pu être constatés, et méritent en tant que tels d'être sanctionnés, il faut prendre garde de ne pas généraliser ces situations d'exception à l'ensemble de la zone franche. Elle est loin d'être le lieu de prédilection où se concentrent les entorses à la législation du travail.

En particulier, les images intolérables véhiculées par les médias internationaux, qui mettent en exergue les formes les plus brutales de l'exploitation du travail dans certaines entreprises exportatrices du Sud, au service d'un capitalisme sauvage sans frein et sans loi (travail des enfants, travail forcé, quasi-esclavage) n'ont pas cours dans la zone franche malgache<sup>(12)</sup>. Loin de peser négativement sur le marché du travail et la politique salariale et sociale dans les entreprises, la présence des zones franches constitue une tête de pont, facteur d'expérimentation sociale susceptible d'améliorer les conditions de travail tout en montrant la voie d'une intégration réussie à l'économie mondialisée.

D'autre part, les inquiétudes de voir se reconstituer une économie d'enclave, symptôme de désarticulation, éminemment volatile, et sans retombées sur la population, ne se voient pas confirmer. En premier lieu, depuis la création du régime spécial un nombre infime d'entreprises franches ont choisi d'abandonner Madagascar pour aller chercher dans d'autres pays les conditions d'une meilleure rentabilité. En second lieu et surtout, l'impact sur le marché intérieur de l'activité de la zone franche est très important. Les simulations auxquelles nous avons procédé montrent qu'au delà du poids de la zone franche dans les résultats économiques du pays (emplois, production, revenus, etc.), **les effets macro-économiques indirects sont particulièrement forts**. Par ses caractéristiques productives, intense en travail et grande consommatrice de services locaux, la zone franche dynamise la demande, et est un débouché notable pour l'offre domestique. Plus encore, le multiplicateur associé aux investissements en zone franche est supérieur à celui des projets à haute intensité en main-d'oeuvre (HIMO), résultat d'autant plus intéressant quand on sait que ces derniers sont spécifiquement conçus pour maximiser la valorisation des ressources locales. Même sur le plan des finances publiques et malgré le régime fiscal de faveur, la zone franche est une source de recettes supplémentaires pour l'Etat.

---

12) Voir COURY D., ROUBAUD F., « *Le travail des enfants à Madagascar : un état des lieux* », Madio n°9717/E, Antananarivo, 1997.

**In fine, l'expérience de la zone franche à Madagascar constitue le meilleur exemple de réussite du processus de transition vers l'économie de marché et d'insertion dans l'économie mondiale, qu'ait jamais connu Madagascar depuis l'indépendance. Il mérite d'autant plus d'être souligné que peu d'autres secteurs se sont montrés aussi performants, et qu'à l'échelle continentale de l'Afrique sub-saharienne, nombreux sont les pays ayant tenté l'expérience, mais infimes sont ceux qui en ont tiré des résultats tangibles. En choisissant de privilégier les industries de main-d'oeuvre pour l'exportation, facteur le plus abondant dans le pays, Madagascar est en train de gagner le pari des pays en développement d'Asie ou de Maurice qui ont misé sur la théorie des avantages comparatifs avec le succès que l'on connaît.**

Aujourd'hui donc se pose le problème, non pas de remettre en question cette stratégie, mais au contraire **d'étudier les conditions de son extension, afin de participer plus pleinement aux objectifs d'une croissance accélérée et de réduction de la pauvreté.** S'il est clair que compte tenu de la structure actuelle de l'économie malgache, caractérisée par une prédominance massive de l'agriculture de type familiale et la dépression du marché intérieur, une politique de croissance tirée par les exportations industrielles ne saurait à elle seule répondre à ces objectifs ambitieux de développement équitablement réparti et durable, elle n'en constitue pas moins un axe à privilégier.

**Madagascar aurait tout à perdre à entraver la croissance, même contrôlée, de la zone franche.** Malheureusement, l'histoire économique du pays montre que bien souvent, les réactions sociales ont eu lieu à contretemps, à des moments où le processus de développement semblait favorablement engagé. Au delà de la question sociale, **l'instabilité politique, qui représente encore le principal facteur inhibant les investisseurs potentiels,** reste problématique, malgré de notables progrès enregistrés depuis lors. Plus généralement, l'amélioration des services publics et de l'efficacité de l'administration (environnement des affaires, cadre réglementaire incitatif et transparent, amélioration des infrastructures, renforcement des capacités de gestion) est sans doute l'enjeu le plus important auquel doit faire face le gouvernement malgache s'il veut réussir son pari. La réforme de l'Etat, dont la piètre performance est une donnée structurelle, est la condition sine qua non pour que le secteur privé puisse jouer pleinement son rôle dans le développement du pays. Elle doit être mise en oeuvre rapidement pour que l'appel aux investissements étrangers puissent être entendus et que les flux soient suffisamment massifs pour répondre aux espoirs qu'ils suscitent.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale, « *Madagascar, nouveaux horizons : stratégie pour une croissance tirée par les exportations du secteur privé* », Evaluation du secteur privé, Département de l'Afrique Sub-saharienne, Washington, 1995.
- BARBIER, J.P. et VERON, J.B. (1991) : "Les zones franches industrielles d'exportation (Haïti, Maurice, Sénégal, Tunisie)", Karthala.
- COURRY D., ROUBAUD F., « *Le travail des enfants à Madagascar : un état des lieux* », Madio n°9717/E, Antananarivo, 1997.
- HEIN, P. (1996) : "L'économie de l'Ile Maurice", l'Harmattan.
- Madio, « *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Enquête 1-2-3, premiers résultats de la phase 1 sur l'emploi, premier trimestre 1995* », n°9506/E, Antananarivo, 1995.
- Madio, « *Le secteur industriel formel à Madagascar : Caractéristiques, performances, perspectives. Recensement industriel, exercice 1994, premiers résultats* », n°9601/E, Antananarivo, 1996.
- Madio, « *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Enquête emplois 1996, premier trimestre 1996* », n°9633/E, Antananarivo, 1996.
- Madio, « *Le secteur industriel formel à Madagascar : Caractéristiques, performances, dynamique et perspectives. Enquête annuelle dans l'industrie, exercice 1995, premiers résultats* », n°9705/E, Antananarivo, 1997.
- Madio, « *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Enquête emplois 1997, premier trimestre 1997* », n°9728/E, Antananarivo, 1997.
- RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., « *L'approche à haute intensité de main-d'oeuvre : une opportunité pour Madagascar* », Revue Economie de Madagascar n°1, Antananarivo, 1996, pp.100-129.

---

**Economie  
de Madagascar**  
N°2  
Octobre 1997

---

Les entreprises franches  
à Madagascar

---

Mireille RAZAFINDRAKOTO  
François ROUBAUD

---